



COMPTE RENDU DE LA REUNION INFORMELLE DU 10 JUILLET SUR LA MISE EN PLACE DES SIP

L'ordre du jour de cette réunion était d'informer les organisations syndicales sur la mise en place des SIP ; Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre le TPG parler de concertation !

Le TPG et le DSF de Marseille n'ont fait que rappeler les principaux points évoqués dans la note de cadrage de M. PARINI sur le Guichet Fiscal Unique (GFU).

Le TPG s'est voulu rassurant quant aux garanties données aux agents dans le cadre de la fusion DGI/DGCP :

- respect des métiers
- maintien pour chaque agent dans sa commune d'exercice
- formation pour chaque agent
- maintien des règles de gestion (mutation, rémunération etc ...)

Ces « garanties » seront pérennisées jusqu'en 2012 (date prévue du basculement du dernier SIP sur la Direction de Marseille).

Néanmoins, nous avons l'habitude de ce genre de promesses qui pour l'instant n'ont été retranscrites dans aucun document officiel.

Corrélativement, concernant la Direction Locale Unique (DLU), le TPG a précisé qu'il s'agira d'une Direction Régionale Unique (DRU) en raison des missions régionales spécifiques au niveau des Trésoreries de Région , du fait que la DLU sera implantée au chef lieu de Région .

Le DSF a ensuite indiqué qu'il ne remet pas en cause la cartographie des CDI car il faut qu'il soit en adéquation avec les SIE : donc, aucun déménagement n'est prévu pour les agents de la DGI des futurs SIP.

ANNEE	SITE	EFFECTIF
FIN 2009-DEBUT 2010	LA CIOTAT	?
1er SEMESTRE 2010	LES 3 SIP DE BORDE : -SIP 1 ^{ER} -SIP 5/6 -SIP 8ème	20 agents 38 agents 41 agents
1 ^{ER} SEMESTRE 2011	SIP AUBAGNE	?
1 ^{ER} SEMESTRE 2011	SIP DE SAINT ANNE 7/9/10	66 agents

ANNEE	SITE	EFFECTIF
1 ^{er} SEMESTRE 2011	SIP DE SAINT BARNABE : -SIP 4/13 ^{ème} -SIP 11/12 ^{ème}	48 agents 49 agents
1 ^{er} SEMESTRE 2012	SIP SADI CARNOT : -SIP 2/15/16 -SIP 3/14	42 agents 36 agents

Le DSF de Marseille a précisé que les Fiscalités Immobilières et les Pôles d'accueil transversal ne sont pas pris en compte dans le périmètre des SIP.

Concernant le recouvrement des taxes d'urbanisme, la compétence de ce dernier sera transféré soit à la Recette des Finances de Marseille Municipale soit à la Paierie Départementale.

Le SNUI/Solidaires et SUD Trésor ont interpellé l'Administration sur le sort des EDRA (DGI) et/ou ERR (DGCP); dans la période transitoire, les agents déjà nommés sur ces postes ont la garantie que leur périmètre d'exercice restera inchangé.

Ils ont également demandé si d'éventuelles fusions de CDI étaient envisagées : NON pour le DSF de Marseille .

Concernant la maintenance informatique CMI pour la DSF et SAU pour la DGCP , il y aura un service unique intégré aux directions locales.

Pour que chacun puisse saisir l'état d'esprit qui semble présider du côté de l'Administration, il nous semble révélateur de revenir sur certains propos tenus. Ainsi, les représentants de la D.S.F. n'hésitent plus à qualifier certains usagers, fussent-ils professionnels, de CLIENTS !! !(sic) Cette dérive langagière est pour nous inadmissible et démontre à quel point nos décideurs n'ont cure de la notion de Service Public aujourd'hui.

Que penser encore de l'affirmation «on va améliorer l'accueil à SADI CARNOT » (SIP des 2/15/16 et 3/14 !!!) au regard des longues files d'attente dans chacune des 2 administrations aujourd'hui !

Le flou artistique est maintenu sur la création d'un Centre de Prélèvements Service (CPS). Une seule certitude, des emplois en moins dans les SIP si cette création est entérinée.

Pour les services qui ne seront que « indirectement » impactés par la création des SIP, il est quasiment assuré qu'un Bloc contrôle fiscal élira domicile sur le site de Sadi Carnot : il regroupera les brigades de vérification, la BCR et les Pôles ICE.

Encore une fois, il est évident que cette fusion est menée à la hussarde sans aucune concertation avec les représentants des personnels et que la seule logique qui y préside est celle des suppressions d'emploi dont les chiffres annoncés par l'Administration dans le tableau ci-dessus concernant les effectifs ne tiennent d'ailleurs aucunement compte.